

La territorialisation

Les objectifs

Les objectifs de la territorialisation sont d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, ensuite de recréer un lien social entre les équipes de ramassage et les usagers et, enfin, d'améliorer le rendement et la qualité du tri.

Les principes

Une équipe de ramassage collectera toujours, pour les trois types de bacs, le même territoire. Les agents du service de collecte connaîtront les habitudes des usagers, ce qui permettra de palier à certains problèmes comme un bac trop petit, etc.. La qualité du service n'en sera que meilleure.

L'agent du service public est responsable du territoire qui lui est affecté.

Enfin, à long terme, l'agent verra l'évolution des déchets jetés par type de bac. Il conseillera sur les gestes à avoir en matière de tri. Le rendement et la qualité du tri s'amélioreront.

Les jours de collecte seront modifiés à partir du
Lundi 14 ou 28 avril 2003

La collecte sélective des bio-déchets

Rappel réglementaire

La loi du 13 juillet 1992 a entre autres pour objectifs de réduire la production et la nocivité des déchets, de développer le recyclage, le compostage et la valorisation et de limiter l'enfouissement après 2002 aux seuls déchets ultimes.

96 : fermentescibles ?

La circulaire du 28 avril 1998 sur l'évolution et la mise en œuvre des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés a en effet réaffirmé la priorité à accorder au tri et aux collectes sélectives. Elle fixe un objectif chiffré en imposant « qu'au niveau national, la moitié de la production de déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales soit collectée pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation, de leur recyclage, de leur traitement biologique ou de l'épandage agricole ». Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du département du Nord, approuvé en novembre 2001, rappelle cet objectif. Pour l'atteindre, le plan renforce les obligations en matière de collecte et de tri des déchets. Il impose une collecte sélective des déchets verts et fermentescibles dans toutes les communes du Nord dès le 1^{er} juillet 2005.

Pas une première en France

Cet essai n'est pas une invention de la Communauté Urbaine de Dunkerque. De multiples réalisations se sont développées en France et en Europe : Communauté Urbaine de Lille, SIVOM de la Région de Bapaume, Communauté Urbaine du Creusot-Monceau, Communauté Urbaine de Strasbourg,

Les objectifs de la poubelle verte sont d'atteindre un taux de valorisation matière de 50%, mais également de maîtriser les coûts d'élimination des déchets et d'adapter le service de collecte aux besoins de l'utilisateur.

Une opération pilote pour confirmer les résultats déjà obtenus par ailleurs

Une opération pilote a été menée à partir de 1998 sur la commune de Coudekerque-Village. Un des deux ramassages de la poubelle marron a été remplacé par celui de la poubelle verte. Chaque usager disposait en définitive de trois ramassages hebdomadaires : un pour la bleue, un pour la verte et un pour la marron. Les déchets concernés par la poubelle verte sont les déchets de cuisine (préparation et reliefs de repas), les tontes de gazon, les petits branchages et les papiers-cartons « sales ». Les papiers-cartons « propres » doivent se trouver dans la bleue.

Au cours de cette expérimentation, cette nouvelle poubelle verte a recueilli l'adhésion de la population. 91 % des usagers de cette commune ne sauraient plus faire autrement. Ils ne souhaitent pas la suppression de cette poubelle verte.

Comme on pouvait s'y attendre, une part non négligeable des déchets contenus dans la poubelle marron, qui rappelons-le sont composés à 40 % de déchets biodégradables, sont transférés dans la poubelle verte. Ce constat explique le choix d'une collecte de substitution et non par adjonction.

Sur le plan qualitatif, les déchets recueillis dans la poubelle verte sont d'excellente qualité. En effet, 95 % des déchets se trouvant dans la poubelle verte sont recyclés.

La courbe de la production saisonnière des déchets par typologie montre la stagnation des poubelles bleue et marron (cf annexes). Par contre, la production des déchets verts est saisonnière. Aussi compte tenu d'une baisse significative de production durant la période hivernale, la fréquence de collecte peut être réduite en nombre sans pour autant nuire à la qualité du service.

Basé sur le volontariat, les usagers de ces zones pourront choisir entre un bac vert ou un composteur. Les déchets valorisés dans un composteur produisent un compost de qualité qui fertilisera la terre des plantes et des fleurs du jardin. De plus, ces déchets ne devront pas être ramassés par les agents d'où une maîtrise des coûts de collecte et de traitement. La contenance de la poubelle est calculée en fonction de la superficie du jardin. Par exemple, une surface de jardin inférieure à 500 m² sera dotée d'une poubelle verte de 140 litres, de 500 à 1000 m², ce sera une poubelle de 180 litres. Enfin, au-delà de 1000 m², la contenance de la poubelle sera de 240 litres.

Planning de mise en œuvre

Les déchets de la poubelle verte seront dans un premier temps valorisés au centre de compostage d'Incourt (62). Ensuite, à partir de 2005, le Centre de Valorisation Organique de la Communauté Urbaine de Dunkerque les prendra en charge.

La mise en œuvre progressive du ramassage de la poubelle verte sur la Communauté Urbaine de Dunkerque s'effectuera en quatre phases qui devraient s'étendre de 2003 à 2005. Les premiers secteurs concernés seront tout d'abord au nombre de 13 sur l'ensemble du territoire communautaire. Une consolidation de l'expérience sera nécessaire avant de passer à la phase suivante.

Modalités de mise en œuvre

Au cours de la 1^{ère} phase de l'opération, une lettre d'information sera envoyée à chaque foyer concerné par cette collecte sélective de bio-déchets. Elle leur explique la politique générale de la Communauté Urbaine. Ils recevront ensuite un second courrier leur annonçant la semaine de passage du livreur-enquêteur. Ce dernier remettra le composteur ou la poubelle verte ainsi que le guide du tri approprié.

Courant avril, chaque foyer recevra un petit carton qui annoncera notamment le jour de collecte de la poubelle verte. Avant la réception de ce message, les déchets ne doivent pas être déposés dans cette nouvelle poubelle.

Afin de maîtriser le nouveau geste du tri, les enfants apprennent, lors d'animation en milieu scolaire, à jeter correctement dans les trois poubelles. Le devenir de ces déchets leur est également expliqué.

Deux conséquences

Deux types de collecte hebdomadaire existeront pour l'ensemble des zones : une en secteur urbain et une en secteur pavillonnaire et rural.

La collecte en secteur urbain n'aura aucun changement, c'est-à-dire qu'il y aura un ramassage de la poubelle bleue et deux de la poubelle marron par semaine.

La collecte en secteur pavillonnaire et rural disposera de trois ramassages hebdomadaires : un bleu, un vert et un marron.